

Demande de permis de construire n°PC 015 027 21 A 0006 déposée le 16 septembre 2021 par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne, en vue de l'extension de l'usine INTERLAB à Jalenques, village de Mourjou, commune de Puycapel.



**BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE
ELECTRONIQUE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

MODALITES DE PUBLICITE

1-L'arrêté municipal du 27 octobre 2021

2-Les annonces légales

3-L'affichage légal

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

ANNEXES

Annexe 1 arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une PVE (27 octobre 2021)

Annexe 2 certificat d'affichage en date du 16 décembre 2021

Annexe 3 capture d'écran du site internet du 15 novembre 2021

Annexe 4 avis de consultation du public

Annexe 4-1 extrait de *La Montagne* édition Cantal du 29 octobre 2021

Annexe 4-2 extrait de *L'Union du Cantal* du 30 octobre 2021

Annexe 5 photographie de l'affichage en mairie de l'avis de consultation du public

Annexe 6 certificat d'affichage en date du 16 décembre 2021

Annexe 7 photographie de l'affichage devant l'usine Interlab, de l'avis de consultation du public

Annexe 8 certificat d'affichage en date du 16 décembre 2021

INTRODUCTION

En application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, la participation du public pour les plans, programmes et projets non soumis à enquête publique mais ayant une incidence sur l'environnement, a été organisée par la commune de Puycapel par voie électronique.

Le projet, qui nécessite le dépôt d'un permis de construire, a pour objet :

- la construction d'un bâtiment de production de 1550 m² de surface de plancher,
- la construction d'un bâtiment de stockage de 1364 m² de surface de plancher,
- la construction de locaux techniques,
- l'aménagement paysager des espaces extérieurs,
- et le réaménagement de l'intérieur des bâtiments existants, avec la création d'une mezzanine de 280 m² de surface de plancher.

La participation du public par voie électronique s'est déroulée pendant une durée de trente et un jours et demi consécutifs, du lundi 15 novembre au mercredi 15 décembre 2021.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprenait :

- L'arrêté prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique
- L'avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique
- L'ensemble des pièces composant la demande de permis de construire
- L'étude d'impact
- La décision de l'autorité environnementale soumettant le projet à évaluation environnementale
- L'avis émis par l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et les avis émis dans le cadre de l'instruction du permis de construire
- La réponse apportée à l'avis émis par l'autorité environnementale, par le pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- sur le site internet de la commune de Puycapel : www.puycapel.fr
- sur support papier, à l'accueil de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

Le public a pu consigner ses observations et propositions par voie électronique, à l'adresse suivante : mairie@puycapel.fr

A l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et des propositions est présentement rédigée.

Elle est consultable pendant trois mois à partir de la décision d'octroi du permis de construire.

MODALITES DE PUBLICITE

1- L'arrêté municipal du 27 octobre 2021

Par arrêté municipal du 27 octobre 2021 (**Annexe 1**), monsieur le Maire de Puycapel a prescrit l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, sur le fondement notamment des article L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement.

Cet arrêté a été transmis au contrôle de légalité de la Préfecture du Cantal le 27 octobre 2021. Il n'a fait l'objet ni d'un recours pour excès de pouvoir, ni d'un déféré préfectoral.

Il a été affiché en mairie du 28 octobre au 16 décembre 2021, selon certificat d'affichage. (**Annexe 2**)

Il a fait partie des documents mis en ligne sur le site internet à compter du 12 novembre (**Annexe 3**)

2-Les annonces légales

L'avis de consultation du public (**Annexe 4**) a été publié :

-dans *La Montagne*, édition Cantal, du 29 octobre 2021 (**Annexe 4-1**),

-et dans *L'Union du Cantal* du 30 octobre 2021 (**Annexe 4-2**)

3-L'affichage légal

En mairie

Conformément à l'article R123-46-1 du code de l'environnement, l'affichage a été effectué en mairie du vendredi 12 novembre au jeudi 16 décembre 2021, selon photographies (**Annexe 5**) et certificat d'affichage (**Annexe 6**).

Sur site

Il a été affiché à la même période à l'entrée de l'usine Interlab, selon photographie (**Annexe 7**) et certificat d'affichage (**Annexe 8**)

Sur le site internet de la commune

La participation du public par voie électronique a été annoncée sur le site internet de la commune le 12 novembre (**Annexe 3 précitée**)

Les documents mis à disposition ont été les suivants :

-l'arrêté d'ouverture de la participation du public par voie électronique (**Annexe 1 précitée**)

-l'avis de consultation du public (**Annexe 4 précitée**)

-le dossier de permis de construire, consistant dans : le plan de situation du terrain, le plan de masse existant, le plan de masse projet, les coupes sur terrain, la notice architecturale, le plan du bâtiment de production, le plan du bâtiment de stockage, les locaux techniques, l'insertion du projet dans l'environnement, des photographies environnement proche et environnement lointain, l'attestation de conformité du projet d'installation de l'assainissement non collectif, l'attestation de non-soumission à la réglementation thermique 2012, le récépissé de la demande d'autorisation de défrichage, la justification du dépôt de la déclaration initiale d'une installation classée pour la protection de l'environnement, le plan de division du terrain, l'étude d'impact environnemental, la décision de l'autorité environnementale en date du 18 mars 2021, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 19 octobre 2021, et le mémoire en réponse du bureau d'études ARTIFEX (novembre 2021).

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

La mise à disposition du public par voie électronique s'est déroulée du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 à 12h00, soit pendant une durée de trente et un jours et demi.

Le public était invité à transmettre ses observations par voie électronique, en écrivant à l'adresse suivante : mairie@puycapel.fr

L'onglet du site internet a été visité 185 fois.

Aucune remarque n'a été émise.

En foi de quoi j'ai établi le présent document *Bilan sur la participation du public par voie électronique* sur le projet d'extension de l'usine INTERLAB sise à Jalenques, village de Mourjou, commune de Puycapel.

Le 23 décembre 2021



François DANEMANS
Maire de PUYCAPEL